s'Herbser blattel

Octobre – Novembre – 2012 N° 139

Sommaire

Éditorial	*3*
Vie communale	*4*
Délibérations du conseil municipal	*4*
Communications de la mairie	*8*
État civil	*9*
Grands anniversaires	*9*
Mariage	*9*
Naissances	*10*
Communiqués	*10*
Réglementation travaux	*10*
A l'affiche ces derniers temps	*12*
Le CAUE	*13*
La page de l'école	*14*
Information jeunesse	*16*
Vie associative	*17*
Karaté	*17*
AGF	*18*
Football club	*19*
Sapeurs Pompiers	*20*
Récompenses	*20*
Ried bleu	*21*
Donneurs de sang	*23*
Rubriques	*24*
PLU Mode d'emploi (suite)	*24*
Histoire de Herbsheim	*26*
Poême	*28*
Souvenirs, souvenirs….	*29*
Recettes	*30*

ÉDITORIAL

Le presbytère : dernières images…. aussi !

Le presbytère vu côté Rue Principale

Dans notre édition précédente, nous vous avons présenté les dernières photos avant démolition de notre hangar à machines, le Maschineschopf Vous aurez constaté que ces travaux ont déjà commencé.
Rappelons que ceux-ci s'inscrivent dans un projet global de la municipalité qui permet, par la vente de terrains de construction à l'emplacement de cet ancien hangar, de financer en partie la construction d'une nouvelle mairie.

Celle-ci sera finalement érigée en lieu et place de l'actuel presbytère, dont la démolition n'est donc plus qu'une question de temps, ainsi qu'en a décidé le Conseil Municipal, après une longue réflexion et une consultation de la population (voir notre édition de décembre 2010 ainsi que les comptes-rendus de réunion du conseil municipal publiés depuis).

Le presbytère vu depuis la place de la Mairie

Avec la disparition de ces deux bâtiments de part et d'autre de la Zembs, une page de l'histoire du village va se tourner et, bientôt, nous nous habituerons à d'autres perspectives à la vue de ces espaces qui seront ainsi réaménagés.

Le Comité de Rédaction

Délibérations du conseil municipal

Séance ordinaire du lundi 30 juillet 2012 à 20h 15

A l'ouverture de la séance sont présents :
Tous les membres sauf MM. Alain KIENY, Pascal MOENCH, Georges RUDOLF, Maurice SCHMITT, excusés.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2012 et désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen de devis pour la Maîtrise d'œuvre lotissement « Maschineschopf »
3. Création d'un budget annexe lotissement « Maschineschopf »
4. Arrêt du Plan Local d'Urbanisme
5. Construction d'une nouvelle mairie : choix du Maître d'Oeuvre
6. Subvention au CCAS/Décision Modificative n° 1
7. Divers.

o o o o o o o o

Mme le Maire ouvre la séance et demande l'inscription à l'ordre du jour du point suivant :
- Avance de fonds au Lotissement « Maschineschopf » : Décision Modificative n° 2.
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 28 juin 2012 ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2012 est approuvé à l'unanimité et sans observations par tous les membres présents.
Le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.5211-1 et L.2121-15) prévoit de nommer au moins un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
M. Jean-Georges GUTH est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité des membres présents.

II. EXAMEN DE DEVIS POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DU LOTISSEMENT MASCHINESCHOPF

Mme le Maire présente à l'assemblée les 3 devis réceptionnés pour la maîtrise d'œuvre du lotissement « Maschineschopf ».

Après examen des devis et après délibération, le Conseil Municipal retient la proposition de **Topos Aménagement** et charge ce cabinet de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du lotissement « Maschineschopf », missions : EP, APV, PRO, ACT, EXE, DET, AOR et OPC **au prix forfaitaire de 11 000 €uros H.T**.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

III. CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT « MASCHINESCHOPF »

En vue de l'établissement d'un projet d'aménagement du lotissement communal « Maschineschopf » et préalablement au dépôt d'une demande d'autorisation de lotir, le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la nécessité d'individualiser cette opération dans un budget annexe pour faciliter la détermination du coût de production, assurer un meilleur suivi de la comptabilisation des stocks et de la TVA,

Le Conseil Municipal,

- Décide la création d'un budget annexe de lotissement pour l'opération dénommée « Lotissement du Maschineschopf »

- donne pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Mme le Maire propose aux élus d'adopter ce premier budget dont la balance générale s'établit comme suit, pour l'exercice 2012 :
Section de Fonctionnement

Dépenses : 100 000 €
Recettes : 100 000 €

Section d'Investissement :
Dépenses : 100 000 €
Recettes : 100 000 €

Le budget annexe concernant l'opération de lotissement « Maschineschopf » est approuvé à l'unanimité des membres présents.

IV. ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le Plan Local d'Urbanisme (P. L. U.) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe et présente le Plan Local d'Urbanisme.

Vu :

- le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants, L.300-2,
- la délibération en date du 19 janvier 2009 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de concertation et les objectifs,
- le débat effectué le 08 mars 2012 au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable,
- le projet de plan local d'urbanisme et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, les orientations d'aménagement le cas échéant, le règlement écrit et graphique et les annexes,
- la concertation publique qui s'est déroulée dans les conditions suivantes :

* mise à disposition du public d'un registre où toutes observations pourront être consignées pendant les heures d'ouverture du secrétariat de la mairie
* organisation d'une réunion publique d'information
* insertion d'informations pour le bulletin communal
* affichage en mairie et dans la presse
* réalisation et affichage en mairie de panneaux d'information sur les conclusions des études préalables

et qui a donné lieu au bilan qui suit :

Panneaux, affichage et publications :

* délibération prescrivant le PLU affichée en Mairie et insérée dans le journal communal n° 118 (avril/mai 2009) ainsi que dans la presse locale (D.N.A.) en date du 05 mars 2009
* insertion d'informations dans le journal communal *s'Herbser Blattel* dans les n° 132 (août/septembre 2011) et 135 (février/mars 2012)
* les panneaux d'information présentant le PLU ont été réalisés par l'atelier TOPOS et affichés en Mairie

Réunions :

* une vingtaine de réunion de travail auxquelles ont assisté la quasi-totalité des membres du Conseil Municipal
* 2 réunions des Personnes Publiques Associées qui se sont déroulées le 15 novembre 2010 et le 09 janvier 2012
* 1 réunion avec le monde agricole en date du 20 février 2012
* 1 réunion publique d'information le 27 février 2012
* le débat sur le PADD s'est tenu le 08 mars 2012, en réunion du Conseil Municipal, soit plus de 2 mois avant l'arrêt du PLU

Courriers :

* Lors de la prescription de son PLU, la commune a envoyé des courriers d'information à l'ensemble des communes voisines, aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunal, aux chambres consulaires ainsi qu'aux Personnes Publiques Associées. Ces mêmes destinataires ont été invités à participer à la réunion d'examen conjoint sur le PLU organisée au cours de l'élaboration du PLU.

Cinq courriers ont été reçus en commune pour des demandes de particuliers. Ces demandes seront traitées dans le cadre de l'enquête publique.

Registre :

* Le registre de concertation est disponible à la mairie depuis la date de prescription. Il comprend cinq demandes qui seront traitées dans le cadre de l'enquête publique. Ces demandes sont les courriers reçus qui ont été collés dans le registre de concertation. En page 11 on trouve en plus une précision manuscrite de l'auteur du courrier collé en page 10.

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme est prêt à être transcris pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés ;

Après en avoir délibéré,

1. Tire le bilan de concertation engagée pendant le déroulement des études,

2. Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'HERBSHEIM tel qu'il est annexé à la présente délibération,

3. Précise que ce projet sera communiqué pour avis des personnes publiques associées à :
* M. le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin,
* M. le Président du Conseil Régional d'Alsace,
* M. le Président du Conseil Général du Bas-Rhin,
* M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bas-Rhin
* M. le Président de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin
* M le Président de la Chambre de Métiers du Bas-Rhin
* MM. les Maires des communes de Benfeld, Rossfeld, Sand, Boofzheim, Friesenheim, Obenheim, Gerstheim
* M le Président de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs
* M. le Président du SCOTERS

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

V. CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MAIRIE : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Mme le Maire rappelle à l'assemblée les grandes lignes du projet de construction d'une nouvelle mairie suite à sa dernière réunion.
Suite à l'appel d'offres du 29 juin, la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 juillet, pour examiner les 20 candidatures reçues.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission d'appel d'offres et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :
1° de désigner M. Michel POULET, comme maître d'œuvre du projet de construction d'une nouvelle mairie (taux d'honoraires 12.50 %).

2° d'autoriser Mme le Maire à signer les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux ainsi que les commandes pour les missions annexes et toutes pièces comptables et administratives se rapportant à l'exécution du projet.

3° de confirmer la délibération du 21 mai 2012 confiant la démolition du presbytère au Ets CHRIST, travaux publics, pour un montant H.T. de 9 770 €uros. Ce bâtiment sera démoli dès transfert du mât électrique qui l'alimentait.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

VI. SUBVENTION AU C.C.A.S. / DECISION MODIFICATIVE N° 1

Mme le Maire informe l'assemblée que, suite à plusieurs demandes de secours, les crédits prévus au compte 6553 « Secours d'Urgence », sont insuffisants.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mme le Maire, décide le versement de 1000 €uros au Centre Communal d'Action Sociale de la commune et vote les crédits nécessaires par décision modificative n° 1 comme suit :

Section de Fonctionnement
* 6574 « Subvention aux associations » : + 1000 €uros
* 022 « Dépenses Imprévues » : - 1000 €uros

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

VII. AVANCE DE FONDS POUR FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT MASCHINESCHOPF: DECISION MODIFICATIVE N° 2

Suite à la création du budget annexe « Lotissement Maschineschopf » l'assemblée décide le versement d'une avance de trésorerie et vote les crédits nécessaires par décision modificative n° 2 au Budget Primitif de la commune comme suit :

Section d'investissement :
Compte 27638 : « Créances sur autres établissements publics » : + 30 000 €uros
Compte 21318 : « Autres bâtiments publics » : - 30 000 €uros

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

VIII. DIVERS

*** demandes de permis de construire**
Mme le Maire informe l'assemblée qu'un avis favorable a été donné à la demande des permis de construire présentées par :
- Mme Katia SCHMITT pour la transformation d'une grange en logement au 2, rue du Maily, qui a fait l'objet d'une nouvelle demande suite à un refus pour manque de signature d'architecte. Le nouveau dossier fait état d'une surface de plancher de 164,81 m2 ne nécessitant pas de signature d'architecte.
- M. Christophe JAEG, pour la construction d'une maison d'habitation au lieu-dit « Moerderfeld » à proximité de son bâtiment agricole d'élevage de bovins.

*** affaire Vadé**
Mme le Maire informe l'assemblée de la réunion qui s'est tenue le 20 juillet au lieu-dit « Moerderfeld » en présence de Mme le Sous-Préfet assistée des services de l'Etat, et des parties concernées, la commune représentée par Mme le Maire et Me Sonnenmoser, M. Vadé assisté de son avocat.
Il résulte principalement de cette réunion que M. Vadé a l'obligation dans un délai de 6 mois, de ramener la surface de son projet à 51 m 2 comme autorisé par son permis de construire.

SIEGFRIED
UTTENMÜLLER
Unterdorfstraße 59 • Friesenheim-Schuttern

Tél. : 00 49 7821 997 727
Fax : 00 49 7821 997 728
sbuttenmueller@aol.com
www.glas-butte.de

PORTES Intérieure et Entrée
FENETRES Bois – PVC
VOLETS : BOIS ALU
Battants – Roulants
PARQUET

AMENAGEMENT DE COMBLES
MEUBLE sur mesure
VERANDA
MOUSTIQUAIRE, etc…

DEVIS GRATUIT
TRAVAIL SOIGNÉ
NOMBREUSES REFERENCES SUR LA REGION
MER REDE ELSASISCH

RAPPEL DU CALENDRIER DES FETES

06-13 octobre : Vente des cartes de membres par la Chorale Ste-Cécile

14 octobre : Fête paroissiale à la salle Le Courlis

mi-octobre environ. : Vente de tombolas par le Club de Karaté

03-04 novembre : Vente du calendrier 2013 par l'Amicale des Sapeurs - Pompiers

11 novembre : Cérémonie au Monument aux Morts à 10 h 30 suivie d'un vin d'honneur en Mairie pour la fête nationale de l'Armistice

17 novembre : Vente de pain d'épices par les Fous Volants – Badminton

01 décembre : Fête de la Ste-Barbe de l'Amicale des Sapeurs - Pompiers

09 décembre : Fête de Noël des Seniors dans la Salle Le Courlis

JOYEUX RETRAITES

La rentrée des rencontres des Joyeux Retraités aura lieu **Jeudi, le 25 octobre 2012**. La rencontre suivante est programmée pour **Jeudi, le 22 novembre 2012**. Cordiale invitation à toutes et à tous.

DON DU SANG

La prochaine collecte de sang aura lieu à Rossfeld, **Salle des fêtes**, **Lundi, le 29 octobre 2012 à partir de 17 h 30 et jusqu'à 20 h 30.**
Venez nombreux accomplir ce geste citoyen pour les malades qui vous en remercient.

COLLECTE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

Notre commune participe à l'opération de collecte de denrées alimentaires non périssables organisée par la banque alimentaire du Bas-Rhin les 23 et 24 novembre 2012. **Vous pourrez déposer vos dons** dans la grande salle de la Mairie, **Vendredi, le 23 novembre 2012, entre 8 heures et 19 heures**.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

La révision de la liste électorale a lieu chaque année du **1er septembre au 31 décembre**. Les personnes nouvellement arrivées et n'ayant pas encore accompli cette démarche pourront se faire inscrire sur la liste électorale communale en se présentant en Mairie **jusqu'à fin décembre.**
Il est à noter que la déclaration domiciliaire en Mairie n'entraîne pas l'inscription sur la liste électorale, qui fait l'objet d'une demande à part : formulaire à remplir + présentation de la carte d'identité ou du passeport et d'un justificatif de domicile.

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la Mairie sera fermé pour congés du 29 octobre au 5 novembre 2012 inclus. Pour toute urgence administrative vous pouvez vous adresser au secrétariat de la Mairie de Rossfeld.

Esther SITTLER, Sénateur-Maire

ÉTAT CIVIL

Grands anniversaires

Octobre - Novembre 2012

Le 03 octobre	75 ans	Mme ROECKER Yvonne *(rappel)*
Le 04 Octobre	70 ans	M. KLEIN Henri
Le 07 Octobre	82 ans	Mme HUSSER Hélène
Le 07 Octobre	70 ans	M. SILBER André
Le 20 Octobre	88 ans	Mme GAUCKLER Henriette
Le 25 octobre	75 ans	Mme WITZ Marthe
Le 30 Octobre	78 ans	Mme FELTZ Denise
Le 1er Novembre	81 ans	M. SCHNEIDER Robert
Le 3 Novembre	93 ans	Mme KOENIG Charlotte
Le 6 Novembre	79 ans	M. BRUN André
Le 6 Novembre	72 ans	M. GAUCKLER Raymond
Le 8 Novembre	79 ans	M. BERREL Gérard
Le 13 Novembre	79 ans	Mme DILLENSEGER Rachel
Le 13 Novembre	73 ans	M. BISCHOFF Richard
Le 14 novembre	77 ans	Mme SCHNEIDER Antoinette
Le 20 Novembre	78 ans	Mme KOENIG Hortense
Le 21 Novembre	70 ans	Mme WINDENBERGER Odile
Le 22 Novembre	76 ans	Mme STOUVENOT Berthe
Le 27 Novembre	71 ans	M. KOESSLER Jean Georges
Le 29 novembre	77 ans	Mme KREMPP Marie-Thérèse
Le 30 novembre	77 ans	Mme SCHMITT Jeanne (*née Schultz*)
Le 1er Décembre	87 ans	M. BRUN Henri
Le 3 Décembre	83 ans	Mme LEFLO de KERLEAU Alice

Joyeux Anniversaire et bonne santé à tous !

,

Mariage

Le 15 septembre 2012 ont été unis pas les liens du mariage, **Émilie SCHAEFFER**, fille de Gisèle et Jean-Paul Schaeffer, et **Sébastien GAERTNER** de Colmar.

Toutes nos félicitations et meilleurs vœux de bonheur

Naissances

Lilla HOMMEL est née le 23 juillet à Strasbourg. Elle fait la joie de ses parents Raïca GIORDANI et Nicolas HOMMEL domiciliés au 2a, rue Principale. Se réjouissent également, les grands- parents Eddy et Agnès HOMMEL

Marina Lina CHRISTMANN est née le 23 Août à Sélestat. Elle est le premier enfant de Sabrina JAEGER et Corentin CHRISTMANN domiciliés 98 rue Principale et fait la grande joie de toute la famille.

Les parents Jillian BRISACH et Raphaël STADELWIESER sont heureux d'accueillir dans leur foyer **Maud Elisabeth Monique STADELWIESER** née le 29 Août à Sélestat. La famille est domiciliée 19a, rue Principale.

Dylan Michel GAUCKLER a pointé le bout de son nez le 13 Septembre à Sélestat. Il fait la joie de ses parents Jennifer RIEFFEL et Stéphane GAUCKLER, domiciliés 13 rue Principale, ainsi que de toute leur famille.

Lubin Paul DULHOSTE est né le 20 septembre 2012 à Schiltigheim. Il est le premier enfant du couple Anaële SCHEIDECKER et Alexandre DULHOSTE domiciliés 99 place de la Mairie.

Les heureux grands-parents Simone et Raymond BARTHELMEBS font part de la naissance, le 21 juillet 2012, de leur petit-fils **THEO** au foyer de leur fille Evelyne et de Marc RAPP, demeurant à Kogenheim. La grande sœur Elise est ravie.

Mamy Simone et Papy Daniel MUNICH sont heureux d'annoncer la naissance de leur petit fils **HUGO**, né le 3 août 2012 au foyer de leur fils Mathieu et de Cindy. La petite famille est installée à Westhouse.

Nos sincères félicitations aux heureux parents et grands parents et meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux nés.

Communiqués

Réglementation travaux

Guichet unique : Travaux à proximité des ouvrages aériens ou enterrés :
www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Un nouveau télé-service a été mis en place visant à recevoir les déclarations obligatoires des travaux à proximité des ouvrages aériens ou enterrés tant que pour les professionnels que pour les particuliers.

La préfecture nous informe qu'afin d'éviter d'endommager les réseaux enterrés, aériens ou subaquatiques et de provoquer des accidents parfois graves, tout particulier ayant un projet de travaux ou désirant lui-même exécuter des travaux (terrassement, élagage...) a désormais l'obligation, comme pour les professionnels, de consulter préalablement un nouveau télé-service www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr et de déclarer ses travaux aux exploitants ayant des réseaux à proximité.

Ce service gratuit fournit une information complète sur la présence de ces réseaux et permet aussi la dématérialisation des démarches administratives préalables. Les formulaires de déclaration de projet de travaux (D.T.) et d'intention de travaux (D.I.C.T.) et de récépissé de

déclaration sont disponibles sur le site et préremplis par le télé-service.

Esther SITTLER, Maire"

Les exploitants de tous les réseaux **en 1 clic**

Professionnels et particuliers,

obligation à partir du 1er juillet 2012

pour que vos travaux n'endommagent pas les réseaux et canalisations, consultez le nouveau téléservice et déclarez vos travaux :

www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

construire sans détruire
www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

INERIS

A l'affiche ces derniers temps

Liste des nouveaux documents mis à l'affichage en Mairie
du 26 juillet 2012 au 25 septembre 2012 :

Textes officiels :

- Arrêté Préfectoral du 23/08/2012 modifiant l'arrêté du 30/12/1997 fixant le périmètre du projet du schéma d'aménagement de gestion des eaux (SAGE) du secteur de l'Ill, de la nappe phréatique et du Rhin et son arrêté modificatif du 16/07/1998

Demandes en matière d'urbanisme :

▪ Demandes de certificats d'urbanisme :

- 2 certificats d'urbanismes délivrés le 31/07/2012 concernant les propriétés situées 9 rue des Acacias et 79 rue Principale (voir détail dans notre édition précédente)
- Pas de nouvelle demande enregistrée depuis

▪ Déclarations préalables de travaux :

- le 03/08/2012 par Mr MEYER Jean-Claude, 129 rue des Vergers, pour la rénovation de la toiture des annexes, le remplacement des lattes et des tuiles par des tuiles mécaniques couleur ardoise – sans opposition le 04/09/2012

▪ Demandes de permis de construire :

- Le 27/07/2012 : projet de construction d'une maison d'habitation sur 2 niveaux au Lieu-dit « Moerderfeld », présenté par Mr Christophe JAEG, 118 rue Principale.
- Le 07/09/2012 : projet d'extension et de réhabilitation d'une grange en logement au 2 rue du Maily, présenté par Melle SCHMITT Katia, 122 route de Boofzheim (nouvelle demande suite à refus du 24/7/2012)
- Le 12/09/2012 : projet d'aménagement d'un logement dans une dépendance + création de 2 garages dans une grange et d'une fenêtre sur le pignon sud de la maison existante au 4 rue Principale, présentée par Mr Raymond SITTLER, domicilié 1 rue des Vignes

Autres informations :

- Compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 30 juillet 2012
- Élection des membres de la Chambre d'Agriculture : avis de révision des listes électorales (groupements professionnels) ; liste provisoire des électeurs – collèges 1 à 5
- Programme du Relais des Assistantes Maternelles 2012-2013
- Avis de présence de la benne à papiers à côté de l'école du 1er au 5 octobre 2012

Pour plus de renseignements, vous adresser à la Mairie…

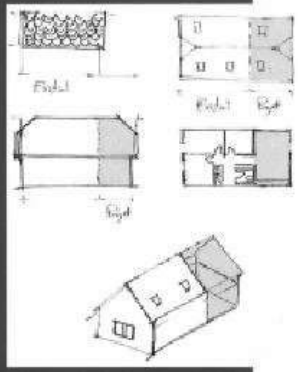

BIEN S'INFORMER AVANT DE CONSTRUIRE, TRANSFORMER OU AGRANDIR VOTRE MAISON OU VOTRE LOGEMENT

L' architecte-conseiller du CAUE du Bas-Rhin intervient dans votre commune. Vous pouvez être conseillé sans frais. Prenez rendez-vous au 03 88 15 02 30 ou www.caue67.com

S'INFORMER AVANT DE S'ENGAGER :

+ Vous êtes en phase de décision et n'avez pas encore déposé de demande de Permis de Construire
+ Votre projet se situe dans le département du Bas-Rhin

L'architecte-conseiller vous proposera un rendez-vous sous 15 jours, sur le lieu de votre projet ou chez vous.

ÊTRE CONSEILLÉ PAR UN PROFESSIONNEL DU CAUE DU BAS-RHIN :

Votre conseiller (architecte ou paysagiste) vous renseigne et vous informe sur tous les problèmes concernant l'acte de construire.
Si vous souhaitez construire, aménager, transformer, restaurer votre habitation, votre local d'activités, votre jardin...
Il vous aide à :

- déterminer la faisabilité de votre projet
- définir vos besoins
- vérifier les contraintes liées au site
- connaître les règles administratives
- envisager les techniques, les matériaux et les couleurs appropriés

PRENEZ RENDEZ-VOUS :

- en téléphonant au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement du Bas-Rhin au 03 88 15 02 30
- ou en ligne sur notre site www.caue67.com dans la rubrique «services aux particuliers»

Informations importantes :

- Le conseil de l'architecte du CAUE est **gratuit pour le particulier**, il se place hors de tout acte marchand ou procédure. Néanmoins il vous informe de manière ciblée à tout moment de votre démarche.
- Les conseillers ne remplacent pas votre architecte ou constructeur : ils ne font pas de maîtrise d'oeuvre
- Le CAUE du Bas-Rhin est une association à compétence départementale créé par la loi n°77 du 3 janvier 1977 sur l'architecture
- Le CAUE est composé d'une quinzaine d'experts : architectes, urbanistes, paysagistes qui conseillent les particuliers et assistent les maîtres d'ouvrage publics (communes ou intercommunalités) et privés (associations, entreprises...) en ce qui concerne la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale de leurs projets d'équipements, d'aménagements et de règlement d'urbanisme.

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
5 rue Hannong
67000 Strasbourg

www.caue67.com

Photographies : exemples de conseils au particulier réalisés par le CAUE 67

Le jardin du presbytère

Lors de l'inauguration, Madame le Maire n'a pas coupé de traditionnel ruban tricolore. Les élèves ont coupé avec elle quelques légumes et les lui ont offerts en don symbolique.

A ce moment Madame le Maire a encouragé tous les parents et élèves présents à s'occuper de « leur » jardin comme d'un trésor.
Ce fut chose faite ! Pendant les grandes vacances l'ensemble des parents et élèves ont pris soin des lieux de façon exemplaire.
Mille mercis à ces jardiniers, merci pour l'intérêt que vous manifestez pour nos activités botaniques !

La rentrée des classes

Cette année la classe de Madame Huck compte 27 élèves (7 PS, 13MS, 7GS).

La classe de Madame Jubault-Dujin compte 22 élèves (9 CP, 13 CE1).

La classe de Madame Gelig compte 28 élèves (10 CE2, 12 CM1 et 6 CM2).

priorité jeunesse
Alsace

LE TER DE L'ORIENTATION

ORIENTE EXPRESS

www.priorite-jeunesse-alsace.eu

VENEZ RENCONTRER DES PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE !

Des professionnels de l'orientation et de l'apprentissage, des responsables formation.

Vous avez entre 15 et 28 ans, vous cherchez à vous orienter ou vous ré-orienter vous souhaitez en savoir plus sur les métiers de demain, l'alternance, l'apprentissage, ...

SNCF

Région Alsace

SAMEDI

13 OCTOBRE 2012

GARE DE SÉLESTAT DE 10H À 16H

Karaté

KRAV-MAGA HERBSHEIM

KARATE RYU FUKAZAWA /KRAV MAGA FEKM
SAISON 2012/2013 HERBSHEIM

Karaté Babys

Reprise Karaté et Krav Maga
Lundi 3 septembre 2012 Salle Le courlis
Herbsheim 67230

COURS KARATE ADULTES
LUNDI ET JEUDI DE 19H À 20H 30
COURS KARATE BABYS
MERCREDI DE 16H30 À 17H30
COURS KARATE ENFANTS

COURS KRAV MAGA
LUNDI ET VENDREDI DE 19H A 20H30

Maxuchetti ALDO
INITIATEUR EN KRAV MAGA FEKM 3 DAN
KARATE EN WADO RYU

Krav Maga aux féminins

POUR INSCRIPTIONS /

TEL/ 03 88 74 77 81

PORTABLE 06 43 18 28 51

EMAIL/ mazzuchettialdo@orange.fr

Places limitées Krav Maga

Section HERBSHEIM

Le comité de la section AGF de Herbsheim vous remercie pour votre soutien par l'adhésion ou un don et reste à votre écoute pour les activités futures

Renseignements et inscription auprès d'Annette KREMPP, Responsable de section au 03 88 74 23 18 *annette.krempp@wanadoo.fr*

Art floral

Le mardi 30 octobre à 20 h 30
Salle de la mairie

Réalisation d'un décor d'automne : l'arrangement sera visible à la mairie

pause créative

Le mardi 20 novembre à 20 h 30
Salle de la mairie

Réalisation d'un décor de Noël

Participation aux frais : 10,- €

Matériel fourni **:** Une étoile en bois, de la peinture blanche, champagne, brun et bordeaux

Il vous faudra apporter **:**

Un pinceau plat (pour peindre l'étoile)
- de la peinture dans une couleur souhaitée
- 2 petites branches de sapin artificiel ou naturel

Selon votre choix :
- Des décors naturels : cannelle, pommes de pin, rondelles d'orange, …
- Des petits personnages, petites boules de Nöel, …
- Du ruban, du raphia, du sisal, …

- Un sèche-cheveux (un pour 4 personnes environ)
- un pistolet à colle (si vous en avez un)
- un sécateur, un chiffon

SCRABBLE *Les débutants sont les bienvenus*
Mardi 14 h à 17 h Salle de la mairie

GYM DOUCE pour les seniors actifs
Lundi 14 h à 15 h Salle Le Courlis

GYMNASTIQUE
Mardi 19h30 à 20h30 Salle Le Courlis

NOUVEAU DANS LE SECTEUR à BENFELD

SOPHRO-FITNESS Activité parent/enfant ou grand-parent/petit-enfant (dès 8 ans)
CUISINE PLAISIR Cours parent/enfant ou grand-parent/petit-enfant (dès 6 ans)
Cours pour une cuisine saine, rapide, savoureuse et bon marché
CONFERENCES SUR DES THEMES DIVERS

RENSEIGNEMENTS À LA PERMANENCE 8, rue du Chatelet 03 88 74 44 13
Les lundis et jeudis de 9h30 à 11h30 et les vendredis de 16h à 18h

www.agfbenfeld.free.fr

Football club de Herbsheim

Calendrier des matches aller à venir

Dimanche 30 Septembre	**Dimanche 04 Novembre**
FCH1 – Zellwiller 15h00 Journée d'accueil des débutants 14h00	FCH 1 exempt Valff 2 – FCH2
Dimanche 07 Octobre	**Dimanche 11 Novembre**
FCH1 - Heiligenstein 15h00 Krafft2 - FCH 2 Vétérans – Artolsheim Débutants à Stotzheim 10h30 Pitchounes à Krafft 10h30	Goxwiller 1 – FCH1 14h30 FCH2 – Diebolsheim 2 Sundhouse – Vétérans Débutants à Herbsheim 14h00 Pitchounes à Krafft 14h00
Dimanche 14 Octobre	**Dimanche 18 Novembre**
FCH 1 – Kertzfeld 15h00 Kogenheim2 - FCH Vétérans - Transfrontalier Débutants à Benfeld 14h00 Pitchounes à Herbsheim 14h00	FCH 1 – Krafft Hilsenheim 2 - FCH 2 Vétérans - Transfrontalier Débutants à Matzenheim 14h00 Pitchounes à Rossfeld 10h30
Dimanche 21 Octobre	**Dimanche 25 Novembre**
Andlau/Nothalten - FCH 1 15h00 FCH 2 - Sermersheim3 Vétérans – Hilsenheim Débutants à Sermersheim 10h30 Pitchounes à Rossfeld 10h30	Ottrott - FCH 1 14h30 FCH 2 – Sand 2 Vétérans exempt Débutants à Rossfeld 10h30
Dimanche 28 Octobre	**Dimanche 02 Décembre**
coupe Vétérans - Transfrontalier Débutants à Rossfeld 10h30 Pitchounes à Gerstheim 14h00	FCH 1 – Lipsheim 14h30 Huttenheim 2 - FCH 2 Débutants et Pitchounes plateau de Noël Futsal **Dimanche 09 Décembre** Coupe 14h30

Sapeurs Pompiers

AVIS A LA POPULATION !!!

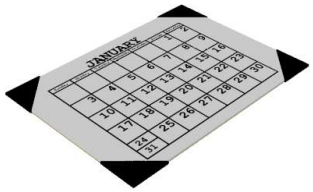

Les sapeurs-pompiers passeront à votre domicile le week-end du
03 et 04 novembre 2012
pour leur traditionnel calendrier.
Nous vous remercions d'avance de l'accueil chaleureux

Information importante

La Commune d'Herbsheim et la section locale des Sapeurs-Pompiers organisent une réunion d'information concernant le fonctionnement du défibrillateur installé sur le mur du bâtiment d'incendie, rue de l'Eglise, Vendredi, le 9 novembre 2012 à 19 h 00 sur place. Toute personne intéressée est invitée à assister à cette manifestation.

Récompenses

Félicitations !

Vendredi 14 sept, notre amie Simone, jeune retraitée, s'est vue remettre par Mme le Sous-Préfet de Sélestat, Marie-Gabrielle PHILIPPE, les insignes de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite pour l'ensemble de sa carrière au sein du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Quant à Odile, elle a été primée lors de la fête du potager aux Jardins de Wesserling, le 26 août, pour la tomate la plus originale : elle avait présenté des tomates siamoises. C'est Jean-Paul Le Jardinier (connu pour ses passages à la télé) qui lui a remis sa récompense.
Naissance d'une nouvelle vocation ?

Félicitations à toutes les deux.

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse
présente

À VOS CLICS... VOTEZ !

LES TROPHÉES DE L'EAU 2012

Ils s'engagent pour l'eau, à vous de choisir vos lauréats.

www.lestropheesdeleau.fr

Du 10 septembre au 31 octobre 2012, les candidats en lice des 10ème Trophées de l'eau, organisés par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, établissement public du ministère en charge du développement durable, attendent les votes du public.

C'est en mai, à la fin de l'appel à candidatures que 60 projets ont été instruits et 12 actions ont été sélectionnées par le jury des Trophées de l'eau :

- 9 candidatures au titre d'actions d'intérêt général
- 3 candidatures au titre de la solidarité humanitaire

Les actions nominées illustrent les priorités d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Ces 12 nominés seront départagés par les votes du public pour 40 % et par le choix du Comité du bassin* pour 60 %. Et c'est une nouveauté 2012, le choix des lauréats des Trophées de l'eau est participatif ! Par cette action, l'agence de l'eau Rhin-Meuse, souhaite sensibiliser et informer le grand public à la fois sur les défis à relever et sur les actions concrètes réalisées pour la préservation et la gestion de l'eau du bassin Rhin-Meuse (3 régions concernées : Alsace - Lorraine et Champagne-Ardenne en partie).

Pendant 7 semaines, le public pourra découvrir les 12 vidéos de présentation des nominés et faire son choix en un clic sur le site : www.lestropheesdeleau.fr
Les votes sont ouverts à tous les internautes jusqu'au 31 octobre 2012.
20 votants, tirés au sort, assisteront à la cérémonie des Trophées de l'eau Rhin-Meuse, le 30 novembre 2012, à Metz. Quant aux lauréats, ils se verront décerner en récompense de leurs actions : un Trophée réalisé par Daum (une goutte de cristal)

Et maintenant à vos clics, VOTEZ !

www.lestropheesdeleau.fr

Communiqué de presse, le 10 septembre 2012

LES TROPHÉES DE L'EAU 2012

Créés en 1988, à l'initiative du Comité du bassin*, les Trophées de l'eau Rhin-Meuse encouragent et valorisent, tous les deux ans les actions exemplaires visant à préserver et restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques : gestion de la ressource, dépollution, assainissement, protection des captages d'eau potable, respect de la biodiversité...
Ces Trophées sont une occasion de mettre en lumière les initiatives développement durable prises par les collectivités, intercommunalités, industriels, PME-PMI, artisans, chambres consulaires, services de l'Etat, associations, agriculteurs, syndicats professionnels...

Ces 12 actions nominées interviennent dans l'un des domaines suivants :

- Solidarité humanitaire (loi Oudin-Santini*)
- Protection de la ressource en eau et réduction des pollutions
- Lutte contre les pollutions toxiques
- Économies d'eau
- Restauration écologique des milieux naturels aquatiques et des zones humides et préservation de la biodiversité
- Actions innovantes d'information, de sensibilisation et de concertation sur l'eau et les milieux aquatiques

RAPPEL DU CALENDRIER DES TROPHÉES DE L'EAU RHIN-MEUSE

- Appel à candidatures : du 14 novembre 2011 au 16 mars 2012
- Réunion du jury des Trophées de l'eau : 3 mai 2012
- Vote du Comité de bassin (vote écrit) : du 6 septembre au 12 octobre 2012
- Vote des internautes (vote électronique) : du 10 septembre au 31 octobre 2012
- Cérémonie des Trophées de l'eau : 30 novembre 2012

*Loi Oudin-Santini : Depuis le 27 janvier 2005, la loi « Oudin-Santini » permet aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale, aux syndicats mixtes chargés des services publics d'eau potable et d'assainissement, aux agences de l'eau... d'affecter jusqu'à 1% de leur budget à des actions de coopération et de solidarité internationale.

*Comité du bassin : parlement local de l'eau

A DECOUVRIR >
Résumé des actions nominées
Fiches individuelles de présentation des actions
Règlement du vote des internautes disponible
sur www.lestropheesdeleau.fr

Contact Trophées de l'eau Rhin-Meuse
(département communication externe / documentation)
Florence CHAFFAROD 03 87 34 47 59 florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr
Stéphane ANDRE 03 87 34 48 23 stephane.andre@eau-rhin-meuse.fr
Cécilia LEDRAN 03 87 34 48 59 cecilia.ledran@eau-rhin-meuse.fr

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Benfeld

L'amicale pour le don du Sang de Benfeld et environs

Vous invite au dîner dansant

Samedi 3 Novembre 2012

À partir de 19h30

Salle Polyvalente de HUTTENHEIM

Animé par l'orchestre

Les PAPILLONS

Wittenheim

Huttenheim

Herbsheim

Bindernheim

Rossfeld

Kertzfeld

Valff

Westhouse

MENU

1 Apéritif
Suprême de pintade farcie
Bouquetière de légumes
Fromage
Dessert
Café

Prix: 32 € Boisson incluse pendant le repas (l'abus d'alcool est dangereux pour la santé)

Réservation des Tickets Repas

- chez les délégués des sections jusqu'au : 30 Octobre
- chez M-Anne BARONDEAU 2, rue de la Forêt 67600 BINDERNHEIM Tél: 03.88.85.41.30
- chez Bernard BOUTONNET 6, rue Moyaux 67230 BENFELD Tél : 03.88.74.24.84

Fermeture de la salle 21 heures

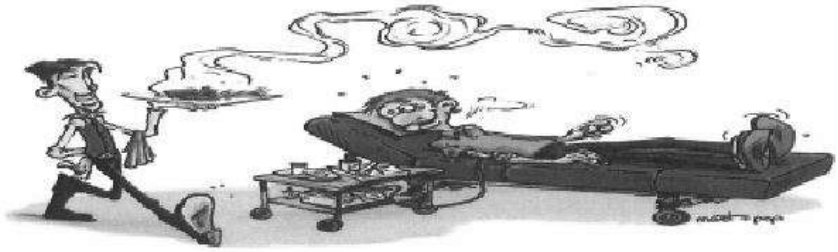

Votre Sang peut Sauver une vie

Siège: 2, rue de l'Eglise 67230 HUTTENHEIM – Tél. 03 88 74 34 34

PLU Mode d'emploi (suite)

La mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme dans notre commune suit son cours.

Vous avez pu suivre l'état d'avancement de la procédure à travers les comptes-rendus de réunion du Conseil Municipal affichés en mairie et publiés au fur et à mesure dans notre journal.

Pour compléter notre article explicatif paru dans l'édition précédente, voici le plan sommaire du village faisant apparaître les différentes zones telles qu'elles ont été arrêtées par la municipalité :

Commune de HERBSHEIM
VUE SCHEMATIQUE DES DIVERSES ZONES DEFINIES DANS LE CADRE DU PROJET DE PLU

Pour bien comprendre le schéma ci-contre :

La zone Ua correspond au centre ancien de HERBSHEIM, caractérisé par une structure plutôt traditionnelle. Le bâti relativement dense, est souvent implanté sur limite séparative et à l'alignement par rapport aux voies. Cet espace cumule des fonctions résidentielles, de services et d'activités économiques.

La zone Ub correspond aux extensions urbaines. Elle comprend notamment des constructions plus récentes et moins denses que dans la partie ancienne du bourg. Les constructions sont implantées généralement en retrait de l'alignement, sur des parcelles plus vastes, souvent sous forme pavillonnaire.

La zone UL correspond au secteur accueillant des équipements publics notamment ceux liés aux loisirs.

La zone UX est une zone urbaine destinée aux activités commerciales, artisanales et industrielles.

La zone AU est un espace destiné à être urbanisé dans le futur. Elle est destinée au développement de l'urbanisation dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble.

Elle comporte 2 secteurs :

IAU : il s'agit d'une zone où la desserte en équipements en périphérie immédiate existe et sa capacité est suffisante.
L'affectation dominante de ces secteurs est l'habitat. Néanmoins, sont également autorisés, les équipements et services qui en sont le complément normal ainsi que les activités, sous réserve qu'elles soient compatibles avec l'environnement d'un quartier d'habitation.

IIAU : il s'agit d'une zone naturelle non pourvue des équipements de viabilité ou disposant d'équipements insuffisants pour son urbanisation, mais destinée à être urbanisée dans le futur. Elle est inconstructible en l'état et ne pourra être urbanisée qu'après modification du PLU,

La zone A est une zone protégée en raison de la valeur agricole des terres, de la richesse des perspectives visuelles et de la qualité des paysages ouverts. Elle est destinée spécifiquement aux sorties d'exploitations.

La zone N est une zone naturelle protégée en raison de son caractère naturel, de sa richesse écologique et de la qualité esthétique des sites et des paysages.

Elle comprend 5 secteurs :
Ng secteur correspondant à l'emprise de la gravière et autorisant son exploitation.
Nh zone naturelle et paysagère à forte valeur écologique à protéger de toute urbanisation.
Nl secteur correspondant à un parc de jeu pour les enfants.
Nm zone naturelle à valeur patrimoniale correspondant à la motte castrale.
Nn zone naturelle correspondant à un vaste ensemble de secteurs à valeur environnementale plus ou moins forte.

Pour toute question concernant ce dossier, n'hésitez pas à vous adresser à la Mairie

Jean-Jacques & Simone

Histoire de Herbsheim

A la demande de quelques jeunes de la commune, Mme ROECKER, qui avait contribué en son temps bénévolement à une remise en ordre des archives de la mairie, nous livre ici dans les grandes lignes les éléments clés de l'histoire de notre village.
La plupart de ces informations ont déjà fait l'objet d'articles dans d'anciennes éditions de notre journal mais il n'est pas inutile, de temps à autre, de rafraîchir notre mémoire….

Les origines du nom de notre village :

Le nom de la commune de Herbsheim est mentionné pour la première fois dans les chroniques vers 1136.
A cette époque, Herbsheim s'appelait Herbonsheim. Ce nom se transforma en 1244 en Herbotesheim. L'abbaye de Schuttern, en pays de Bade, y possédait des biens, dont un fief qui leur avait été attribué par l'évêque de Strasbourg et dont certains landgraves d'Alsace étaient usufruitiers.

Quant à la première mention de la paroisse, celle-ci date de 1343. C'est alors une paroisse du prévôt épiscopal de Strasbourg. Depuis cette époque, Herbsheim a sa fête patronale, la Ste-Barbe, fixée au 04 décembre.

Le Château de Herbsheim :

Vers 1347, il est fait mention d'un château à Herbsheim. Celui-ci et son domaine font partie du fief des chevaliers de Dornhauser, puis de celui des Graffenstein.

En 1359, le fief retourne intégralement à l'évêché de Strasbourg, et fait partie du bailliage de Benfeld. Mais peu après, il est à nouveau remis en gage aux seigneurs badois.

Le château de Herbsheim occupé par les Dornhauser était entouré d'un grand domaine. Le château fut détruit une première fois vers le milieu du 14ème siècle. Les Graffenstein le rachetèrent vers 1347.

Le château fut envahi et détruit une nouvelle fois au milieu de la guerre de 30 ans. Quand le siège de Benfeld par les Suédois commença le 16 septembre 1632, Herbsheim fut assiégé par les troupes suédoises, avec à leur tête le colonel Bernhard Schavelisky qui occupa Herbsheim et Westhouse jusqu'au départ des suédois en 1650.

A une certaine époque, il y aurait eu à Herbsheim, une maison dont le carrelage était en briques moulées. Sur ces briques on pouvait lire plusieurs fois la légende « Persévérez dans la Foi ». Ces briques provenaient vraisemblablement du château de Herbsheim.

A l'emplacement du château, au lieu-dit « Schlossgarten », la motte castrale en est actuellement encore la seule trace visible.
D'ailleurs, l'écusson du château détruit au 16ème siècle se trouve incrusté sur le mur extérieur du choeur de l'église Ste-Barbe.

Le Pont de Herbsheim :

Herbsheim possédait un très beau pont en pierre de trois arches qui enjambait la Zembs. Sa construction datait de 1848.
Il fut miné le 02 décembre1944 par l'artillerie allemande à l'approche des chars de la 2ème Division Blindée du Général Leclerc qui ont libéré le village.
Lors de la contre-offensive allemande du 07 janvier 1945, le village fut fortement sinistré (à 78 %), -église, mairie et école détruites-, et la plupart des habitants évacués.

Autres curiosités :

Place de la Mairie, est exposée un moulin à huile datant du 17ème siècle.
Le tissage du lin était également présent dès cette époque.

Le tracé qui traverse le territoire de Herbsheim était la route celtique qui menait jusqu'à Ettenheim, petite bourgade du pays de Bade, qui avait jusqu'au 14ème siècle le droit de collation avec l'église St-Laurent et Sixtus de Benfeld. Cette voie celtique allait jusqu'à Andlau et sa vallée.

Le patrimoine « environnemental » :

La « Belle Source », une résurgence de la nappe phréatique, alimente la Vieille Weil ou Trulygraben qui se jette dans la Zembs sur le ban d'Obenheim.
D'après la légende, la « Belle Source » aurait son origine d'un coup de foudre tombé au cours d'un orage d'où la dénomination alsacienne de « Donnerloecher » pour cet endroit.
Son eau pure conserve en toutes saisons une température égale de 11° environ.

A travers les âges, de nombreux tumuli ont été découverts au lieu-dit « Rheintagen » en lisière des bans de Herbsheim et d'Obenheim.
Un tumulus est un amas de terre ou construction de pierre en forme conique recouverte de terre, que les habitants élevaient au-dessus des sépultures ; ils datent de l'époque du Tène et d'Hallstatt, c'est à dire de l'âge du fer.
Les zones de la Belle Source et des tumuli dans le Ried noir -zone de prairies humides- ont fait l'objet d'une Réserve Naturelle Volontaire par décision ministérielle d'agrément du 22 mars 1985.
Le Conservatoire des Sites Alsaciens et Alsace-Nature possèdent et gèrent 12.5 hectares de prés dans ce milieu naturel remarquable.

J. Roecker

***Ndlr** : Vous trouverez également des informations sur l'histoire de Herbsheim en vous rendant sur le site de notre commune* : *http://www.herbsheim.fr/herbsheim/histoire.htm*

UN SIGNE DE LA MAIN

Un petit signe de la main
Lorsqu'on se croise le matin
Un sourire espiègle échangé
Pour faire disparaître la morosité
Quelques mots que l'on murmure
Peuvent abattre bien des murs

Une main tendue pou saluer
Un clin d'œil, un geste de paix
Pour tous les gens qui nous entourent
Tous ceux qu'on croise tous les jours,
En s'imaginant qu'il en sera toujours ainsi
Et qu'elle va nous épargner, la vie…

Un geste d'amitié, c'est important
Qu'on soit adulte ou bien enfant
La vie est belle si l'on partage
Les jours de joie, les jours de peine
Et l'on reprend force et courage
Lorsque le cœur oublie la haine

Un petit signe de la main
Et tu avances vers demain
On croit toujours le bonheur très loin ailleurs
Mais le bonheur, il est au fond de chaque cœur.

Christelle Sexer « en quatre temps «

Un grand Merci à Mme FRECH Monique qui nous a fait parvenir ce beau poème !

Pour poursuivre notre série des photos souvenir, nous vous présentons cette fois celle de nos sexagénaires. Voici donc regroupées sur cette photo les **classes 1950, 1951 et 1952**.
Comme à chaque fois, il se peut qu'il y ait quelques absents. Pour les filles, nous vous indiquons leur nom de naissance et non leur nom marital éventuel.

de gauche à droite :

1ère rangée (en haut) : Marinette JEHL – Armand KOENIG – Mariette BARTHELMEBS – Jean-Marie HAERREL – Gilbert SABLONG – Gaby KOESSLER
2ème rangée : Marcel SITTLER – Arlette GAUCKLER – Fabienne LANG (✝) –
Jean-Paul CHRIST – Paul KAMMERER – Jean-Georges SCHMITT – Marlène SITTLER – Bernard CHRIST – François BERREL
3ème rangée : André SABLONG – Christine ANDRUSIOW – Jean-Marc FELTZ –
Georgette SCHNEIDER – Nicole RIEHL – Francis KREMPP (✝) – Simone KREMPP –
Gérard BARTHELMEBS (✝) – Marc MEYER – Patrick HERRMANN –
Jean-Jacques WINDENBERGER
4ème rangée (à l'avant) : Marie-Josée CHRIST – Richard KINTZ (✝) – Roger BARTHELMEBS – Philippe MEYER – Jean-Marie BERREL – Bernard BISCHOFF – Pierrette SITTLER –
Paulette BARTHELMEBS – Raymonde CHRIST – Béatrice HOMMEL

Le groupe est encadré par Mme MEYER, Institutrice (en haut à droite) et Melle Hélène SITTLER, Aide-Maternelle (à gauche).

Appel à nos lecteurs :

Nous sommes à la recherche de toutes photos de classes prises à partir des années de naissance 1965 à ce jour. Merci d'avance pour votre contribution

Notre amie Françoise, qui nous a quittés l'an passé, était une cuisinière et une pâtissière émérite. Elle a transmis son savoir faire et ses recettes à son mari Richard, qui perpétue la tradition. Il nous a confié deux de ses recettes qu'il réalise avec délice :

QUENELLES DE FROMAGE

Ingrédients pour 6 personnes :

- 1 kg de fromage blanc
- 6 œufs entiers
- sel – poivre – noix de muscade (quantité selon goût)
- 250 gr de farine
- 200 gr de chapelure

Mettre tous les ingrédients dans un batteur-mélangeur et faire tourner jusqu'à obtenir une pâte bien homogène. Pendant ce temps, mettre à chauffer une grande casserole d'eau salée et la porter à ébullition.
Prélever ensuite l'équivalent d'une demie-cuillèrée à soupe de pâte ainsi obtenue et la plonger dans l'eau bouillante. On peut ainsi mettre en cuisson 7 à 8 quenelles en même temps.
Lorsqu'elles sont cuites, elles remontent à la surface de l'eau. Les laisser ensuite frémir encore 1 à 2 minutes puis les sortir de l'eau avec une écumoire et les mettre à égoutter dans une passoire.
Renouveler cette opération jusqu'à utiliser l'ensemble de la pâte.

Les quenelles ainsi cuites peuvent être servies de suite, « nature », avec un accompagnement au choix.

Elles peuvent aussi constituer un plat complet en procédant ainsi : disposer les quenelles cuites dans un plat à gratin beurré. Couvrir le plat de lardons préalablement grillés et dégraissés (400 gr env) et de croûtons (1 paquet acheté dans le commerce ou des croûtons faits maisons au choix). On peut aussi y ajouter de l'oignon émincé, selon goût.
Verser par-dessus le tout 25 cl de crème fraîche liquide et faire cuire dans un four préchauffé à 180 ° pendant 30 mn. A déguster avec une bonne salade.

CONFITURE DE FIGUES

Ingrédients :

- 1 kg de figues
- 1 kg de sucre gelifiant ou confisuc
- le jus d'un demi citron

Laver les figues et leur retirer la queue. Les couper ensuite en 4 dans le sens de la hauteur. Puis mélanger les figues avec le sucre et laisser macérer 2 à 3 heures. Ajouter le citron, puis porter à ébullition pendant 5 minutes tout en surveillant et remuant délicatement. Enfin mettre en pot.

Alors Messieurs, faites comme Richard, mettez vous aux fourneaux. Vous verrez, ce n'est pas si compliqué. Il suffit d'un peu de bonne volonté et vos dames seront épatées !!

s'Herbser blattel

est un

Journal communal gratuit pour l'ensemble des citoyens de HERBSHEIM

(Abonnement possible pour les personnes extérieures :15 €/an à régler auprès du secrétariat de mairie)

- Il paraît, sauf exception**, tous les premiers samedis des mois pairs**
- **Il est disponible à partir de ces dates :**

à la **Mairie**
à la **boulangerie** (ouverte du lundi au samedi de 5h30 à 12h)
à l'entrée de l'**Eglise Paroissiale** les jours de messe

Il est également consultable sur le site de la commune : *http://www.herbsheim.fr/*

Prochaine parution : samedi 1er décembre 2012

Date limite de remise des articles et publicités : lundi 19 novembre 2012

Pour l'envoi de vos articles et toutes questions techniques :

herbser.blattel@wanadoo.fr

Pour tout autre renseignement :
Mairie de Herbsheim
03 88 74 40 55
mairie.herbsheim@wanadoo.fr

ou auprès de l'un des membres du comité de rédaction :

Annette KOESSLER – Simone TROVALET – M-Reine DILLENSEGER
Christiane BETTINGER – M-Odile CHRIST – Annick HERRMANN
J-Jacques WINDENBERGER